

**MARCHES DE LA CREATION EDGAR QUINET ET BASTILLE
AUTORISATIONS 2022 – ABONNES ET VOLANTS**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'exposant abonné et volant, **nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :**

- ➔ Copie de la carte actuelle de commerçants du marché
- ➔ Votre adresse mail et votre numéro de téléphone
- ➔ Une photo d'identité
- ➔ Engagement sur l'honneur, manuscrit et daté, d'exposer et de vendre des originaux issus de votre création personnelle.
- ➔ Une copie de votre assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'année à venir
- ➔ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ➔ Une copie de votre pièce d'identité (CNI ou titre de séjour en cours de validité)
- ➔ Une copie de votre carte grise (une seule carte de stationnement délivrée par exposant)
- ➔ N°Siret justificatif de moins de 3 mois et copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la maison des artistes ou à l'Agessa (en fonction de l'activité) (!obligatoire)
- ➔ Une enveloppe affranchie à votre adresse pour l'envoi de votre carte

Envoyer votre dossier par lettre RAR au plus tard le 15 février 2022 à :

EGS – Service renouvellement de cartes – Paris Marchés Création
33 ter Lécuyer
93400 SAINT-OUEN

Les demandes de renouvellement sont soumises au respect des règles concernant l'assiduité sur les marchés et au bon paiement des droits de place.

Pour toute information complémentaire, consultez le **Régisseur Placier** ou **EGS** au **01 40 11 20 40**.

RAPPEL : L'autorisation que vous sollicitez est valable pour l'année à venir, vous vous engagez pour toute l'année 2022.

Nous comptons sur votre collaboration.